L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XIX—Suite.

—Il y a un banc en face du restaurant....

—Oui.

—Et sur ce banc?

—Une femme.

—Que vous ne connaissez pas?

—Si fait! s'écria Peyraud, je l'ai vue il y a deux heures à peine, chez M. de Pretz.

—Ah! fit Desmare avec une évidente satisfaction.

—C'est cette vieille femme qui paraît être sa servante, son intendante.

—Bien. Voilà tout ce que je voulais savoir. Maintenant dinons.

C'était, en effet, la Huguette qui, enveloppée de sa mante, s'était installée sur le banc, d'où elle dardait sur les fenêtres du restaurant ses yeux vifs et clairs.

—Mais vous ne la connaissez pas vous-même, s'écria Peyraud.

—Non, mais comme cette honorable créature nous a suivis depuis notre sortie du journal, j'étais en droit de supposer que ce n'était pas uniquement pour nos beaux yeux....

—Quel intérêt peut-elle avoir à me surveiller?

—Ah! suite du mystère!.... Vous ne vous battrez pas, monsieur Jean....

—Il y tient, fit Dumas en riant.

—Voyons, dit Desmare, reprenons nos déductions, et laissons cette brave femme se morfondre à son poste d'observation.... Nous allons maintenant serrer l'affaire de plus près encore et arrêter définitivement notre ligne de conduite....

—Vous ne buvez pas, dit Dumas au reporter dont le verre restait plein.

—Je n'ai pas le moyen d'alourdir mon cerveau, répondit Desmare. Ma tête, c'est mon gagne-pain. Le vin la détériore.... quand je serai riche, je me rattraperai....

—Mais vous êtes donc parfait.

—Non.... mais j'aime le bonheur.... et je tâche d'y arriver le plus vite possible.... laissons cela.... et revenons, non pas à nos moutons, mais à nos gredins.... mais en vérité.... permettez-moi de vous adresser un reproche.... vous ne m'aidez ni l'un ni l'autre.... Est-ce que votre cerveau ne travaille pas? Est-ce que cent hypothèses diverses ne surgissent pas dans votre imagination.... Tenez, avez-vous songé à ce que je vous ai dit au sujet d'un homme blond qui serait l'assassin de Berserot.... car je vous prie de ne pas oublier que ce pauvre Bersorot est mort, et que nous avons encore là un crime impuni....

—En somme, dit carrément Dumas, peu nous importe, du moment que M. de Pretz n'y est pour rien.

—Eh bien, voilà de l'égoïsme ou je ne m'y connais pas. Cependant expliquez-moi comment il se fait que cet assassin ait eu en sa possession un couteau de chasse aux initiales de M. de Pretz.

—Il l'aura volé, sans doute, dit Peyraud.

—Ouais! Voyez-vous d'ici ce filou qui s'approprie un couteau à monture d'argent et qui, loin de s'en défaire, le conserve par admiration platonique jusqu'à ce qu'il trouve un corps humain qui lasse gaine.... Vous vous contentez de singulières explications.

—En tous cas, vous ne prétendrez pas aujourd'hui que M. de Pretz ait le don d'ubiquité et qu'il ait pu commettre deux assassinats à la fois, qu'il soit à la fois brun et blond.... En vérité, acheva Dumas, je vous répète vos propres arguments....

—Très bien! Alors qui a tué Berserot?

—Un bandit quelconque....

—Qui n'a rien volé, ni tenté de voler!....

—Surpris à l'improviste, il n'a pas eu le temps de pénétrer dans la maison....

—Allons, c'est de la logique à votre manière. Mais, réellement, s'écria Desmare, je suis donc décidément un homme bien fort!.... Je vois mille choses là où vous ne voyez rien....

Il réfléchit assez longuement.

—D'autre part, ce que je suppose est trop invraisemblable! et je le garde pour moi.

—Non! vous n'en avez pas le droit!

—Hein!....

—Ne sommes-nous pas trois amis....

—C'est vrai.... et c'est pour cela que je me tais. Jusqu'ici j'ai pu vous prendre par la main, et vous mener droit à la lumière. Je ne veux pas diminuer la confiance que je vous inspire en vous initiant à des rêves qui, peut-être, vous paraîtraient émaner du cerveau d'un fou.

—Vos réticences me tuent! s'écria Peyraud.

—Patience! vous me rendrez cette justice, qu'en vingt-quatre heures je n'ai pas trop mal travaillé.... Faites-moi crédit quelque temps, et je vous dédommagerai largement de vos angoisses.

Dumas fit signe à Peyraud de ne pas insister.

—Du moins, dit Jean, dites-nous si, du fond de votre conscience, vous croyez au succès de vos recherches?

—Si j'y crois! s'écria Desmare. Mais je le tiens dans ma main, votre marquis, et je l'écraserai comme un animal malfaisant! Voyons, monsieur Peyraud.... hier je vous disais qu'avec du temps et de l'argent, je répondais de tout.... comme argent.... il me faut quelques milliers de francs....

—Vous les aurez....

—Bien. Deux mille francs d'abord. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il s'agit de frais réels..... et vous ne me ferez pas cette injure de supposer que la moindre pensée de gain me traverse la tête....

Pour toute réponse, les deux hommes serrèrent les mains du reporter.

—Vous êtes de braves cœurs! dit Desmare avec émotion. Ah! quand nous serons tranquilles, si vous le voulez, à nous trois, nous remuerons Paris de fond en comble. Oh! quelle joie j'éprouverais à arracher les masques et à fustiger les misérables! Mais ne nous égarons pas. Deux mille francs demain.

—Je vous les donnerai tout à l'heure, dit Dumas. Peyraud me les rendra.

—Le plus tôt est le mieux, vous avez raison. Cependant, je n'agirai pas avant demain. Je veux connaître ce qui se passera d'ici-là.

—Vous le voyez bien, s'écria Peyraud, vous croyez à ce duel.

—Voulez-vous me laisser tranquille! fit Desmare. Je crois ce que je crois.... donc deux mille francs.... je pars demain.... et je vous écrirai pour vous dire où il faudra m'envoyer d'autres sommes....

—Comment! vous nous quittez! fit Dumas stupéfait.

—Oui, répondit Desmare en riant, les voyages sont nécessaires à ma santé. Maintenant j'ai à vous demander un service, monsieur Peyraud, un double service et j'espère que vous ne me refuserez pas....

—Mon ami Dumas vous expliquera comment, ainsi que je vous le disais, j'ai charge d'âme...... je suis le gardien d'une bonne et honnête jeune fille que sa mère m'a confiée en mourant.

Peyraud regarda Dumas. Il se souvenait de la petite de Montmartre.

—Ce que te dit Desmare est l'exacte vérité, ajouta Dumas, la jeune fille à laquelle vous songez n'a jamais été qu'une sœur pour lui....

—Eh oui! fit Desmare. Que voulez-vous, j'ai toutes les étrangetés, même celle de la fidélité à la parole donnée.

—Je vous crois, dit Peyraud.

—Eh bien, je désire que pendant mon absence cette jeune fille soit placée auprès de Mlle de Versannes.

Peyraud fit un geste de surprise.

—Mais c'est impossible! je ne puis rien dans cette triste maison!

Desmare fouilla dans sa poche et y prit une lettre.

—Toujours le hasard, dit-il. Je connais la supérieure du couvent des Bernardines, rue d'Arras. Je suis allé la trouver, et je lui ai demandé si elle connaissait Mlle de Versannes. "Certes, a-t-elle répondu, Mlle Paula est un cœur d'or, et bien souvent j'ai été chargée de distribuer ses aumônes." Or je dois vous dire que sœur Ursule, comme on l'appelle, m'a de grandes obligations. J'ai dirigé, dans son couvent, une enquête officieuse au sujet de vols continuels dont l'auteur restait inconnu. Donc, elle est toute disposée à m'écouter. Je lui ai dit ce que je désirais, c'est-à-dire que j'ai réclamé d'elle une lettre qui recommandât ma protégée à Mlle de Versannes, en la priant de vouloir bien la prendre comme demoiselle de compagnie pendant un mois, délai auquel j'estime la durée de mon absence. Voici la lettre.... mais je n'ai pas voulu agir sans vous consulter.

Disant cela, Desmare regardait Peyraud avec un fin sourire.

C'est qu'il lisait dans la pensée du jeune homme; celui-ci comprenait que l'intermédiaire de la jeune fille lui permettrait de correspondre avec Paula.

—Vous.... acceptez? demanda-t-il. Et vous ne me refuserez pas quelques lignes de recommandation qui décident Mlle de Versannes à obéir aux vœux de sœur Ursule.

Peyraud inclina la tête en signe d'assentiment.

—Bravo! fit Desmare. D'abord, nous voici dans la place et je vous assure que Marguerite—elle se nomme Marguerite—nous sera un utile auxiliaire. C'est moi qui ai formé son intelligence et elle n'en manque point. Maintenant, autre chose!

—Que de combinaisons, grands dieux! s'écria Dumas.

—Que voulez vous! c'est une bataille, et je suis le général qui place ses corps d'armée. Je vous disais que je serai peut-être absent pendant un mois.

—Hélas! pendant ce mois, que de tristes évènements peuvent se produire! soupira Peyraud.

—Qui sait? En tout cas, il faut tout tenter pour qu'il ne s'en produise aucun.

Desmare sonna. Le garçon parut. Le reporter détacha une page de son carnet et écrivit quelques mots.

—Ceci au chasseur, dit-il, et qu'il le porte au docteur Pierre Martin, 159, rue Montmartre, à deux pas.

Le garçon sortit.

—Comment! voilà maintenant que vous avez besoin d'un médecin....

—Eh oui! oh! vous n'êtes pas au bout de vos surprises....

—Il se leva:

—Voyons si la vieille est toujours là!..

Le soir était venu. Et la silhouette de la Huguette se détachait toujours sur le banc.

—Elle ne lâche pas sa proie, singulière femme!......encore un mystère!...... décidément, c'est le canevas de Pénélope....

Il revint à sa place. Et pendant dix minutes, il ne parla plus. Les deux amis respectaient sa méditation.

Tout à coup il tendit l'oreille.

—Le voilà! fit-il.

La porte s'ouvrit et un nouveau personnage fit son entrée.

Eût on ignoré sa profession, ses allures l'indiquaient au premier coup d'œil.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, d'une taille au-dessous de la moyenne, replet, le visage frais et franchement rasé. Le buste court était large et annonçait la santé. Le docteur Pierre Martin portait lunettes, mais derrière on devinait un regard fin, sagace, intelligent. La physionomie était mobile et empreinte d'une remarquable expression de spirituelle bonhomie.

Il ôta son chapeau, et montra un crâne chauve, rosé, admirablement poli, autour duquel courait une couronne de cheveux, encore bruns, soigneusement lissés.

Voyant deux inconnus, il regarda Desmare:

—Messieurs, dit le reporter, je vous présente l'homme qui, à mes yeux, est le seul médecin de Paris auquel je confierais l'honneur de soigner ma noble carcasse....... Puisque vous avez bien voulu me reconnaître quelque intelligence je vous prie de me croire sur parole lorsque je vous affirme que le docteur Pierre Martin est un maître.

Dumas et Peyraud s'inclinèrent.

—Docteur, dit le premier, Desmare n'avait point besoin de vous présenter à nous. Je connais votre nom et votre réputation. Je sais encore que nombre de nos amis sont vos obligés. Vous êtes donc ici chez vous et je vous prie de vous asseoir à notre table.

Le docteur Martin avait écouté ces éloges avec la même indifférence que s'ils se fussent adressés à un autre.

—Je suis à votre disposition, messieurs, dit-il.

—Un verre de cet excellent conton, tout d'abord, fit Desmare.

—Volontiers. Seulement vous me permettrez de le mouiller d'eau au cinquième.

—A votre aise... maintenant dites-moi, vous avez reçu ma lettre....

—Parfaitement....

—Ce que je vous demande est-il possible?

—Vous me demandez deux choses... pour la seconde, je dis oui sans hésiter...

—C'est-à-dire pour le voyage. Le docteur part avec moi, fit Desmare en se tournant vers ses deux amis.

—Comment! s'écria Peyraud, monsieur consentirait!...

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux[me] classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres). Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 33 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

21 déc—

Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Wave, et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

TEXAS,

Capitaine C. W. Stinde,

Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDIS.

Il se relie aux Chûtes, avec les bateaux à vapeur HOMER et CARRY OWEN. Ces bateaux étant petits et ne tirant que très peu d'eau, ils peuvent traverser les chûtes aux plus basses eaux. Les expéditeurs de frêt peuvent être assurés qu'il n'y aura pas de retard.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place,

M. N. JOYCE, 111 Gravier,

3 nov— Agents.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,

H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,

28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine

T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

8 sont—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. F. MCELROY.

Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,

23juil—3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville.

Le Samedi, à midi — Le Dimanche à 6 A. M.

Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.

Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;

Commis E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, agent,

29 oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche Le bateau à vapeur

LA BELLE remplaçant le HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin.

M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET,

16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

S. Reno, capitaine,

Commis, Geo. F. Battley,

partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX,

20oct— No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct—

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pausse-Pointe.

F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanneretts, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, sans besoin, pendant plusieurs mois, sans raffaiblir le malade et sans troubler leurs fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le DR. DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon.) pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation employée ainsi devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et ininterrompues demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in 8o de 400 pages (en français.) Cet ouvrage est écrit SPECIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments NON PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.

LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.

FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orléans.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres............................$150 en or.

Entrepont...........................35 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres............................$150 en or.

Entrepont...........................45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres............................$35 en or.

Entrepont...........................15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.

BRITANNIC, Samedi, 11 sept. à 2 P. M.

GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.

ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.

CELTIC, Samedi, 2 oct., à 6 30 A. M.

BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.

BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.

GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M,

Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175, or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,

No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 11 nov. à 8 h. A. M.

Passage.........................$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,

CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,

CITY OF HAVANA......Capt S. F. Phillips

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 20 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..................$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,

33 Broadway, New York,

Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. M. WITHERSPOON, Agent.

Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.

12nov—1an.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13	
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00	
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45	
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 96	
Dû par d'autres banques nationales	23,036 53	
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018	
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10	
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69	
Primes payées	55,600 00	
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 87	
Billets d'autres banques nationales	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,575 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	
		$705,598
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$650,000 00
Surplus		38,590 24
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,222,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	
		1,242,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,

JOS. DUNBAR,

WM. G. VINCENT,

Directeurs.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$658,894 [illegible]
Bonds des Etats-Unis	448,000 [illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	72,755 [illegible]
Diverses actions	17,772 [illegible]
Dû par Banques et Banquiers	8,109 [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 [illegible]
Billets de Banques Nationales	11,599 [illegible]
Or	14,608 [illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	180,802 [illegible]
	$1,867,633 [illegible]

PASSIF:

Capital payé	$500,000 [illegible]
Surplus	11,881 [illegible]
Circulation	418,000 [illegible]
Dépôts	722,836 [illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	$1,867,633 [illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8 ..	9 ..
10 ..	11 ½ ..
Midi ..	1 .. P. M.
2 .. P. M.	3 ..
4 ..	5 ½ ..
6 ..	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after **May 23, 1875,**

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, at 3:15 p.m.

Through night express daily, at 4:40 p. m.

Arrive

Express and Mail daily at 3 55 p. m.

Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,

25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du **23 Mai 1875,**

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,

25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express....7:20 A. M.	Express....12:30 P. M.
Malle....5:30 P. M.	Malle....12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 h A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express....7.20 A. M.	Express....11 30 P. M.
Mail....5 30 P. M.	Mail....12 30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, aux Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELLY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt à ... 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53-815 15	
En moins—primes non expirées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 38	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $206,450	$151,223 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8,328 86
Dans ... à ... et ... intérêt	19,350 0
Intérêt	10,443 49
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$213,759
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j 18l A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 avril 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65	
		$87,554 34
Montant payé sur 28 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 2[illegible]	$56,129 2
		$31,425 [illegible]

PASSIF.

Polices série "A,"	$6,602 [illegible]	
Polices série "B,"	4,276 17	$10,878 [illegible]

ACTIF.

En caisse	$2,256 56
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,540 [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 [illegible]
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,009 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	5,806 00
Meubles de Bureau	1,486 [illegible]
Effets et recevoir	1,38
	$[illegible]

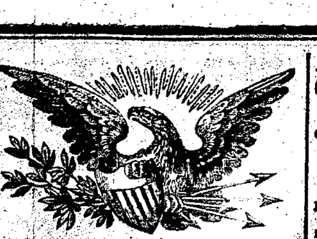

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle

—ET—

Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING,

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES,

Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont venues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 3 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

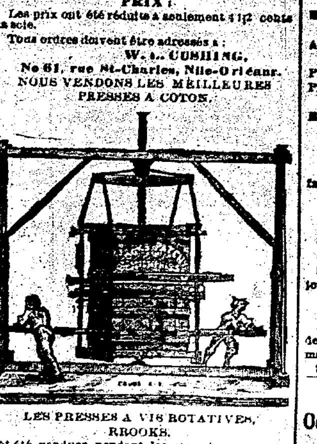

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"

Moulins à Mais —ET A— FARINE DE STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

Je vends

La Machine à coudre FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING

ianvsept— 61 rue St-Charles

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$534,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,853 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 80
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et [illegible] aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,284 55	
Primes sur les rivières	12,066 58	
Primes maritimes	9,042 82	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	21,005 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 16
Actions, bons et autres obligations	142,596 52
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,160 69
En caisse	27,062 84
	$241,424 25

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans,

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,683 60	
Mer	12,839 20	
Rivières	59,181 22	$132,604 13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		13,746 00
		146,340 13
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		129,140
Perte par le feu	$2,819 54	
Pertes sur les rivières	22,541 35	$42,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		3,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casual		3,170 42
Loyers		5,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$228,964 43
Mobilier	1,933 93
Actions du Harber boat	550 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	2,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,622 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$157,[illegible] 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,[illegible]
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]
	124,[illegible]
	$63,114 [illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nastts,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
K. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		Huet.

L'Union Francaise.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Sippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacombe
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,

E. LARUE—Président,

A. JAS—Vice-Président,

A. GRANGER—Vice-Président,

J. B. SEGUIN—Trésorier

J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de [illegible] précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,656 10	
Sur risques de rivières	55,863 08	
Total des primes	$678,140 23	
En moins, primes non expirées	121,448 00	
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 23	
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,899 48	
Réassurances et primes remboursées	25,849 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,280 07
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,379
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	550
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,800 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	105,587 29
	$1,222,806 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIÈME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques de l'incendie	$62,347 66	
Sur risques de mer	19,447 22	
Sur risques de rivières	58,553 91	$140,348 69
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 83	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,122 12

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	85,243 52	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	217,439 58	
Argent en banque	53,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, compte d'affaires en suspens, &c.		27,314 1
Total de l'actif		$610,361 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,

Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forchelmer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$842,121
Tiré au delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	404,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par les agents de rachat et de réserve	23,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	8,818
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	3,731
Mobiliers et installations	18,062
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	67,976
Billets d'autres Banques Nationales	11,876
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872
Espèces	13,196 77
Billets Legal Tender	354,600 00
	$1,604,772 15

PASSIFS.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,381
Escompte	3,456
Change	2,880
Intérêt	1,317
Circulation Nationale non rachetée	419,600
Dividendes non-payés	732
Dépots Individuels	597,918
Chèques Certifiés	7,416
Dû à des Banques Nationales	1,659
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	978
	$1,604,772 11

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact—

P. POURSINE,

E. S. KEEP,

A. WISE.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$763,975 [illegible]
Tiré au sus	4,298 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	38,026 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,637
Dû par d'autres banques nationales	7,166 [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,000 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	11,152 [illegible]
Primes payées	60,000 [illegible]
Echanges pour le Clearing-House	194,313 [illegible]
Billets d'autres banques nationales	5,578 [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	661 [illegible]
Espèce	37,622
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,681,406

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,035
Billets de banque non rachetés	269,995
Dividendes non payés	310 [illegible]
Dépôts individuels	$985,961 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	400 00
Chèques certifiés	11,612
Chèques de caissiers non payés	28,337 — 1,026,[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	12,995 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,460 [illegible]
Total	$1,681,406 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment devant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDE, ...

L. B. GAIS, ...

E. ... [illegible]

COMPAGNIE D'[ASSURANCE] —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et C[illegible]

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$486,120 58	
Sur risques de mer	89,982 05	
Sur risques de rivières	94,294	
		$663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 72	
		199,824 26
		$463,673 66
Plus intérêts		35,366 14
		$504,038 73
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$45,102 90	
Pertes par le feu	$161,144 93	
Pertes sur mer	57,432 42	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur	51,427 45	
		270
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 80	
		476,835 08
Bénéfice net		$27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$55,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,132 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 34
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 60
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	70,542 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 78
Compte suspendu	2,070 15
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$80,938 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
E. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,052 [illegible]
Sur risques de mer	59,281 27
Sur risques de rivières	29,566 [illegible]
Total des primes	$203,000 [illegible]
Moins primes rendues	3,164 77
Primes acquises	$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$46,105 [illegible]
Pertes sur mer	42,115 78
Pertes sur rivières	15,470 [illegible]
	$102,686 87
Réassurances	21,916 [illegible]
Réfactions (rebates)	9,563 07
Taxes	7,459 [illegible]
Loyer	2,750 00
Dépenses, et profits et pertes	31,618 [illegible]
	$[illegible]
Réservé pour primes non-terminées	$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,425 0
Comptes en voie de collection	15,860 [illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 [illegible]
Stocks et Bons	5,870 [illegible]
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	B. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,857 67	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,200 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126 [illegible]
		$211,063 [illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,517 20	
Sur les risques de mer	17,895 21	
Sur les risques de rivières	18,231 71	100,344 [illegible]
		$110,239 41
En moins;		
Refaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,523 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,445 80	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	48,641 [illegible]
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	421 [illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355 43
Propriété foncière	4,557 [illegible]
Billets d'actions (stock notes)	362,228 50
	$582,255 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.

Dividende sur le susdit.................5

Dividende primes remboursées...15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. B. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.